



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 décembre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 9 décembre 2010

Publié le 17 décembre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUET	M. Philippe DELVALE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. José ALMEIDA	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Patrick CHAPUIS	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
M. Michel JULIEN	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Gérard DUPIRE	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
Mlle Badiâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François GONDELLIER	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Benoît BORDAT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Christophe BERTHIER	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Lucien BRENOT	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
M. Michel ROTGER	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU.
M. Gaston FOUCHERES	
M. Pierre PETITJEAN	
M. Philippe GUYARD	

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

**Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - OPAC de Dijon :
Acquisition VEFA de 4 logements (PLUS), "Le Symphonia" 21 rue du Transvaal à
Dijon**

L'OPAC de Dijon va réaliser l'acquisition en VEFA de 4 logements collectifs dans le programme « Le Symphonia » (Bougues Immobilier), 21 rue du Transvaal à Dijon. Cette opération est financée au titre de la délégation 2010 de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon.

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, l'OPAC de Dijon, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de 24 000 € représentant 5,07 % du coût prévisionnel TTC (473 622,28 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose également sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur, qui aura recours à l'emprunt.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'attribuer à l'OPAC de Dijon** – *2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex*-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 4 logements collectifs (PLUS), situés dans le programme « Le Symphonia » 21 rue du Transvaal à Dijon, **une subvention d'un montant de 24 000 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.